Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 038-200049815-20260413-26041324-DE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Arrondissement de La Tour du Pin

Canton de Bourgoin-Jallieu

Nombre de membres : 19
En exercice : 19
Présents : 19

Pouvoirs :

Absent(es)ou excusés :

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Objet

Désignation d'un délégué représentant la commune d'Eclose-Badinières au sein de la Société Publique Locale d'Aménagement de S.A.R.A. Aménagement

République Française

COMMUNE D'ECLOSE-BADINIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 26/04.13/24

Séance du 13 avril 2026
Compte-rendu affiché le 20 avril 2026
Convocation du Conseil Municipal le 08 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Maire : FROMENTOUX Cyril

Secrétaire de séance : GIRARD Sophie

Membres présents : FROMENTOUX Cyril, GIRARD Sophie, BUTTIN Gérard, CUSIN Cécile, JOLY Bernard, VACHER Florence, COUTURIER Alban, MORIN Elodie, GIRARD Tanguy, DOLEAN Laurence, BARRAL Simon, GAYAT Nathalie, MICHON Davy, VALLIN Coralie, PERRIN Fabien, SIGAUD Monique, VIGNERON Arnaud, MENTIGAZZI Christelle, BADIN-GIROUD Jérôme,

Vu les délibérations d'installation du conseil municipal et l'élection du Maire en date du 20 mars 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant l'adhésion de la commune d'Eclose-Badinières à la Société Publique Locale d'Aménagement (S.P.L.A.) Société d'Aménagement du Rhône aux Alpes (S.A.R.A.) groupe ELEGIA.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée,

Que la commune d'Eclose-Badinières est actionnaire de la Société S.A.R.A. Aménagement, mais ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur au conseil d'administration. De ce fait, notre commune a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L.1524-5 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

Suite aux élections municipales intervenues en cette année 2026, il convient de procéder à la désignation d'un représentant au sein de la S.P.L.A.
Monsieur le Maire soumet sa propre candidature pour représenter la commune d'Eclose-Badinières au sein de S.A.R.A. Aménagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

- **DE DESIGNER,** Monsieur FROMENTOUX Cyril, il pourra être amené à candidater comme représentant de la commune d'Eclose-Badinières aux assemblées spéciales au sein du conseil d'administration prévues à l'article 21 des statuts de la société. Avec habilitation à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient lui être confiés par les instances de S.A.R.A. Aménagement et sera garant du contrôle analogue de notre commune.

- **D'AUTORISER,** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 038-200049815-20260413-26041324-DE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Cyril FROMENTOUX
Le Maire,

Rendu exécutoire après envoi
en sous-préfecture le 14 avril 2026

MAIRIE ECLOSE-BADINIERES (Isère)